

NOTE D'INFORMATION N° 01-04/03/10

Déficit de production d'énergie électrique sur le réseau national

Depuis début février 2010, la Côte d'Ivoire traverse une crise de l'énergie qui se manifeste par des périodes de délestage (coupures de courant momentanées) plus ou moins longues sur toute l'étendue du territoire national. Cette crise est due à un déficit de production d'énergie électrique sur le réseau national.

De quoi s'agit-il ?

Le réseau électrique ivoirien, jusqu'à la fin du mois de décembre 2009, avait une puissance totale installée de 1210 MW répartie entre la production thermique (606 MW) et la production hydroélectrique (606 MW). Cette puissance installée n'était plus disponible pour deux raisons majeures :

- 1- L'arrêt de certains groupes de production pour des travaux de maintenance
- 2- La réduction des puissances disponibles des centrales hydroélectriques consécutives à la baisse du niveau des lacs.

Cette situation exceptionnelle, qui constitue un cas de force majeure autant pour l'Etat que le concessionnaire de service public de l'électricité CIE, oblige à un délestage sur l'ensemble du territoire de février à mai 2010.

Les actions en cours pour réduire le niveau du déficit d'énergie :

En attendant le retour à une situation normale qui est prévue au mois de Mai 2010, l'Etat a engagé des actions pour réduire les effets du délestage sur les populations.

1. Le secteur de l'électricité a commencé à importer de l'énergie du Ghana pour environ 25 MW et ceci, en application du contrat d'échanges d'énergie qui existe entre nos deux pays.
2. Des négociations sont en cours avec d'autres pays voisins en vue de conclure un contrat d'importation d'énergie pour environ 70 MW.
3. Une centrale thermique de location de 70 MW sera installée à Vridi pour accroître notre capacité de production.

Le coût financier de tous ces efforts consentis, s'élève à **35 milliards** de francs CFA.

En attendant, la CIE, en relation avec la Direction Générale de l'électricité, a mis en place un programme de délestage qui permet de gérer au mieux la quantité d'énergie disponible pour faire face aux besoins urgents, prioritaires des populations vivant sur l'ensemble du territoire ivoirien.

Comment est appliqué le délestage ?

CABINET DU PREMIER MINISTRE
Centre d'Information et de Communication Gouvernementale- CICG

Etant donné ce déficit qui se situe à environ 180 MW, la puissance disponible est répartie aux consommateurs selon un programme bien établi. La mise en œuvre de cette programmation, prend en compte les priorités suivantes :

- sauvegarder le tissu économique permettant ainsi de préserver les emplois (industries, entreprises) ;
- assurer l'alimentation des stations de pompage et châteaux d'eau de la SODECI;
- assurer l'alimentation des centres hospitaliers

Après ces cibles, l'énergie disponible est répartie aux autres consommateurs.

Trois tranches horaires de suspension de l'électricité par zone sont prévues

- 01 H du matin à 08 H du matin
- 08 Heures du matin à 18 Heures
- 18 heures à 01 heures du matin

NB : Dans le programme de délestage, la distribution régulière d'électricité est accordée en priorité et par ordre d'importance aux industriels, aux hôpitaux, aux centres d'alimentation des châteaux d'eau de la SODECI et enfin aux ménages.

Contact : Desk Info délestage
Tel : (225) 20 31 28 28
Source : Direction Générale de l'Energie
